

Expérience Vision Zéro des régions :

# LA FORMATION SUR VISION ZERO EN COTE D'IVOIRE



**Prof. YEBOUE KOUAME Yves**

Directeur de la Prévention et de la Promotion de la SST / CNPS

# PLAN

## ■ Introduction

- I. La démarche de prévention VISION ZERO adoptée par la Côte d'Ivoire
- II. Les activités de formation menées
- III. Les perspectives

## ■ Conclusion



- **Problématique** : Vision zéro est-elle mieux adaptée à la SST en Afrique que l'approche classique ?
- **Réponse variable !!!**
  - **Concept** : tous les accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) sont évitables ;
  - Repose sur le **trépied** : **santé, sécurité et bien être au travail** ;
  - **Approche transformationnelle de la prévention** : **dépasse les normes et est non coercitive** ;
  - Un **processus** plutôt qu'une cible, basée sur la **flexibilité** et le **volontariat**.
- **But** : décrire le cheminement Vision zéro adopté par la Côte d'Ivoire notamment, **l'expérience en matière de formation**.

# I. La démarche de prévention VISION ZERO adoptée par la Côte d'Ivoire

## ■ Campagne Nationale de mise en œuvre de Vision Zéro : quelle stratégie?

*Inscription des objectifs au contrat-programme 2019-2021 entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la CNPS.*

**1/** Accompagner 90% des entreprises de plus de 100 salariés dans une démarche de prévention intégrant Vision Zéro » (Projet pilote).

– Soit 911 entreprises de plus de 100 travailleurs au 31/12/2018 dont 250 entreprises accidentogènes (réalisent 85% des AT) ;

**2/** Rendre au plus près de 100% des entreprises ayant eu au moins un (1) accident sur les trois (3) dernières années, successivement, des services renforcés en matière de SST (contrôle et suivi, formation, recherche, métrologie...);

**3/** Réduire les Indices de fréquence, les taux de fréquence et les taux de gravité (15% cumulés en 3 ans).



**Illustration de la Campagne de lancement Vision Zéro Zone Afrique, avril 2018** (M. Charles Kouassi, Directeur Général de la CNPS, Mme Marie-Josée Ta Lou, athlète, médaillée olympique, Ambassadrice)

# I. La démarche de prévention VISION ZERO adoptée par la Côte d'Ivoire

## ■ LES ETAPES

1. Former les formateurs Vision Zéro ;
2. Elaborer un profil des entreprises ciblées ;
3. Bâtir un plan de communication sur Vision Zéro.
  - Sensibiliser les chefs d'entreprise et autres partenaires à adhérer à VZ ;
  - Former 2 points focaux (Relais) par entreprise.
4. Aider les entreprises à effectuer leurs Autoévaluations en ligne (site WEB CNPS), analyser les données et dégager les insuffisances... **Formation à l'utilisation du guide employeur produit par l'AISS**
5. Suivre l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de correction des insuffisances en rapport avec les 7 règles d'or.

## II. Les activités de formation menées

- ✓ Formation des formateurs Vision Zéro : **65 agents de la Direction de la Prévention et de la Promotion de la SST et 2 Communicateurs**. Formateur : **M. Dominique Vacher**, président de DVConseils et professeur associé au CNAM à Paris, expert AISS.



Illustration de la formation des formateurs sur Vision Zéro, du 26 aout au 6 septembre 2019 à Abidjan.

### But : harmoniser la compréhension des concepts liés à Vision zéro

- ✓ Comprendre les enjeux de la SST ;
- ✓ Comprendre que la SST est un levier de performance ;
- ✓ S'appropriier le concept « Vision zéro » ;
- ✓ Réussir l'intégration de la SST dans la production, le travail et la pratique managériale ;
- ✓ S'appropriier le rôle du manager en SST : un créateur de santé et de performance (en favorisant la coopération et la confiance) ;

## II. Les activités de formation menées

### ■ 1ère Règle d'or : Faire preuve de leadership, montrer son engagement

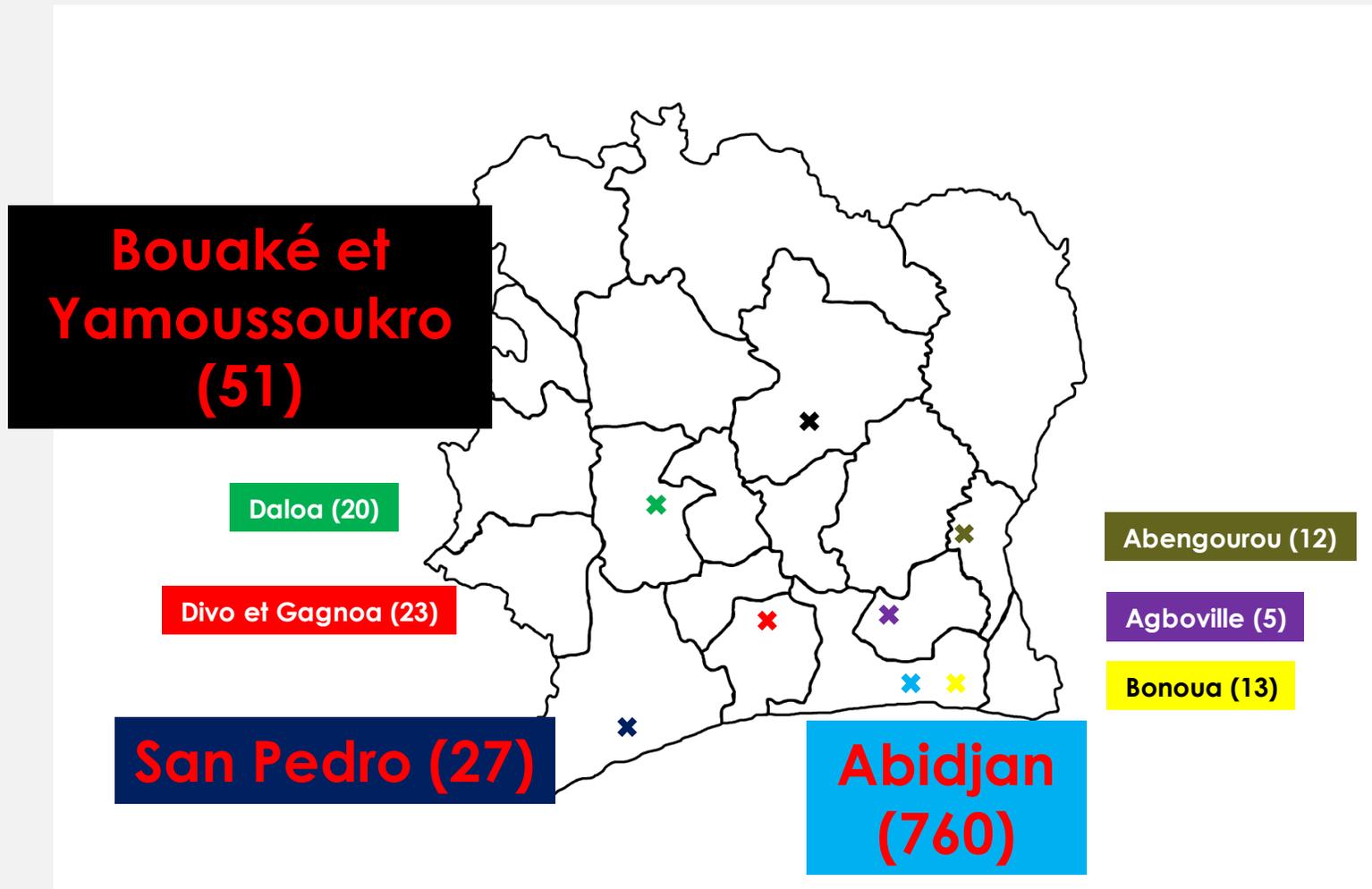
#### ✓ Sensibilisation des chefs d'entreprises et/ou leur représentant

	Entreprises invitées	Entreprises présentes	Fiches d'adhésions reçues
TOTAL	801	395	271
Taux de participation		49,3%	
Taux d'adhésion		68,6%	

#### ✓ Formation des DRH (136 entreprises représentant 80% des AT)

	Entreprises invitées	Entreprises présentes	Entreprises admises dans Vision Zéro
TOTAL	100	34 (34%)	33

# I. La démarche de prévention VISION ZERO adoptée par la Côte d'Ivoire



- Zone de sensibilisation des chefs d'entreprise sur Vision Zéro.

## II. Les activités de formation menées

### ■ 2ème Règle d'or : Identifier les dangers, évaluer les risques

- ✓ **Formation des membres des CSST (136 entreprises représentant 80% des AT)**

2019-2020 : 186 (91,62%) dont 113 entreprises Vision Zéro

- ✓ **Formation des chargés de sécurité au travail**

2019-2020 : 82 (67,21%) dont 74 entreprises Vision Zéro

- ✓ **Formation des médecins et infirmiers**

2019-2020 : 76



FORMATION

## II. Les activités de formation menées

- **5ème règle d'or** : assuré la sécurité et la santé sur les machines, les équipements et les lieux de travail
- **Etude sur 23.770 AT enregistrés entre 2010 à 2015** :
  - **25% des AT liés aux machines,**
  - **sièges des lésions : 38% main, 7% pieds et 8% multiples.**
- **Etude sur le risque machine** : Etat des lieux du parc et évaluation de la culture de sécurité des opérateurs machine.
  - **Résultats** : 60 entreprises, 594 machines, **manufacture 58%, agriculture 33%, autres 9%**, âge élevé, fiche technique absente ou langue inconnue.



## II. Les activités de formation menées

- **5ème règle d'or** : assuré la sécurité et la santé sur les machines, les équipements et les lieux de travail
- **Colloque sur le risque machine** : améliorer la prévention des risques machines
  - **Participants** : 129 chefs d'entreprise, 134 maintenanciers et opérateurs, 91 préventionnistes.
- **Formation des personnels de santé** : prise en charge des traumatismes de la main .
  - **Participants** : 30 à Abidjan, 36 à Yamoussoukro
  - **Recommandation** : **Elaborer un guide pour la prise en charge des traumatismes de la main en milieu professionnel.**



## II. Les activités de formation menées

- **3ème règles d'or** : définir des objectifs, élaborer des programmes
- **4ème règles d'or** : garantir un système sûr et sain et être organisé
- **6ème règles d'or** : Améliorer les qualifications, développer les compétences
- **7ème règles d'or** : Investir dans la personne, motivée par la participation
  - ✓ Formation des DRH
  - ✓ Formation des chargés de sécurité
  - ✓ Formation des membres des CSST



# III. PERSPECTIVES

## ■ A COURT TERME

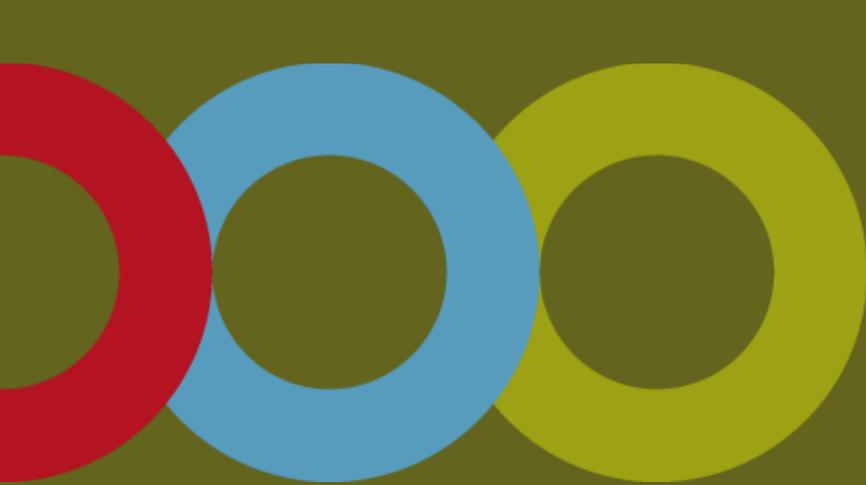
Formation prévue pour les points focaux Vision Zéro des entreprises pour :

- ✓ Autodiagnostic des entreprises ( **plateforme CNPS** ) ;
- ✓ Elaboration de plans d'action afin de corriger les gaps ;
- ✓ Participation des entreprises au Prix Vision Zéro.

## ■ A MOYEN ET LONG TERME

- ✓  **Etendre la stratégie Vision Zéro aux entreprises affiliées à la CNPS suivant les étapes décrites ci-dessus.**





# Conclusion

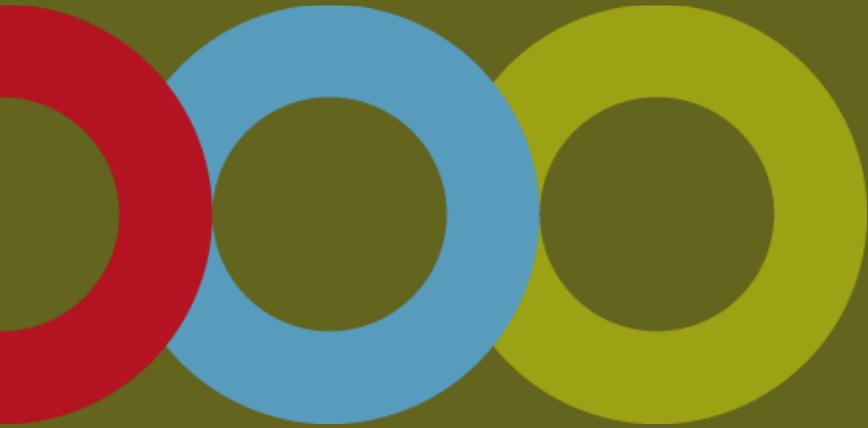
## 1. Vision Zéro paraît pouvoir corriger les problèmes liés à la SST en Afrique :

- Surpasse les lacunes législatives, réglementaires et coercitives ;
- Présentation de connaissances en SST étendues, simples, accessibles au plus grand nombre ;
- Démontre que la SST est un investissement et non un coût...

## 2. Comme le disait M. Vacher : « C'est un chemin d'excellence en SST ».

- En définitive: SST à moindre coût pour la CNPS ; approche humaniste de la production qui démontre la maîtrise du métier.

**NB: Nécessité de formation et d'évaluation à l'aide des indicateurs proactifs**



# Je vous remercie